



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DE LA
SCIENCE ET DE LA RECHERCHE DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE SUR LES
PROGRAMMES DES BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ET
POSTDOCTORALES DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

Préparé par Francis LeBlanc, vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la
Faculté des études supérieures et de la recherche

Préambule :

Fondée en 1963, l'Université de Moncton est une université généraliste comptant environ 5 000¹ étudiantes et étudiants distribués sur trois campus à Moncton, Shippagan et Edmundston. Plus de 400² étudiantes et étudiants œuvrent aux cycles supérieurs. On compte environ une trentaine de programmes de maîtrise et huit programmes de doctorat. Les étudiantes et étudiants du doctorat comptent pour environ 25% des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs.

L'Université de Moncton compte environ 350 professeures et professeurs. Plus de cinquante de ceux-ci détiennent une subvention de recherche des grands conseils à titre de chercheuse ou chercheur principal et une vingtaine sont cochercheuses ou cochercheurs.

Les bourses d'études supérieures des trois grands conseils :

Les programmes de bourses d'études supérieures et postdoctorales sont enviables. Elles offrent aux étudiantes et étudiants les plus brillants de notre pays à poursuivre leurs études sans soucis financiers.

Recommandation 1 : *Nous jugeons que ces programmes doivent être conservés, voire bonifiés.*

L'indexation des bourses :

Les montants des bourses d'études supérieures ont stagné depuis presque deux décennies. Il est clair que les montants offerts ne sont plus compétitifs et ne suffisent plus pour subvenir aux fins de subsistance des étudiantes et étudiants, particulièrement avec l'inflation observée ces dernières années.

Recommandation 2 : *Nous recommandons donc que le montant des bourses soit ajusté en tenant compte de l'inflation depuis la plus récente majoration et qu'un mécanisme soit mis en place pour majorer celles-ci plus régulièrement.*

Le nombre de bourses et leurs distributions parmi les universités :

Il est clair que le nombre de bourses reçues par notre institution ne suffit pas au besoin. Ceci est en grande partie dû à la formule de distribution des bourses parmi les institutions. Par exemple, l'Université de Moncton possède un quota³ de huit bourses de maîtrise (deux bourses des IRSC, deux bourses du CRSNG et quatre bourses du CRSH). La distribution est faite en tenant compte

¹ <https://umoncton.foleon.com/rapport-la-communaute/um-rapport-communaute/communaut-universitaire-en-chiffres>

² http://www.cespm.ca/media/215577/Tableau3_Inscriptions_2021-2022.pdf

³ https://www.nserc-crsng.gc.ca/students-etudiants/cgsallocations-quotasbesc_fra.asp

du montant global de financement reçu par chaque université des grands conseils. La formule actuelle avantage fortement les universités de grande taille. Deux exemples illustrent cette conclusion.

Par exemple, le CRSNG catégorise les universités en trois groupes de grande, moyenne et petite tailles. Pour le concours 2020⁴, les universités de grande taille ont reçu environ 67 M\$ en financement, tandis que celles de petite taille ont reçu 5,8 M\$. Ceci est un rapport d'environ 11,6. Donc en moyenne, les universités de grande taille reçoivent 11,6 fois le nombre de bourses de maîtrise que celle de petite taille. Cependant, le nombre de professeures et professeurs financés en 2020 est de 1697 pour les universités de grande taille et 198 pour les universités de petite taille. Le rapport de professeures et professeurs financés est d'environ 8,6. On voit donc que la formule fait en sorte que les professeures et professeurs financés des universités de grande taille sont avantagées relativement au nombre de bourses des grands conseils.

Un autre exemple illustre encore mieux l'iniquité de la formule de distribution utilisée. Ici, il faut analyser le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits à des maîtrises de type recherche de l'Université de Moncton comparativement à celui de l'université qui obtient le plus grand financement des grands conseils, l'University of Toronto. Le nombre d'inscriptions aux programmes de maîtrise de type recherche à l'University of Toronto était d'environ 3154⁵ en 2019, tandis qu'il était de 174 à l'Université de Moncton pour un rapport de 18,1. Par ailleurs, le quota de bourses de maîtrise des grands conseils pour l'University of Toronto est de 403, soit plus de 50 fois celle de l'Université de Moncton. On peut donc constater la grande disparité entre ces deux rapports. Ceci est une deuxième illustration de l'iniquité de la formule utilisée pour la distribution des bourses de maîtrise des grands conseils.

Cette iniquité force un bon nombre d'étudiantes et étudiants, particulièrement ceux et celles des régions éloignées des grands centres urbains, à recourir à des prêts pour entreprendre leurs études supérieures, ce qui a certainement un effet dissuasif pour les études supérieures. La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a trouvé que 74% des étudiantes et étudiants continuant leurs études après l'obtention d'un premier diplôme ont recours à un prêt⁶. Cette étude a également démontré que la proportion des étudiantes et étudiants des provinces maritimes qui obtiennent un prêt est plus élevée comparativement à celle des étudiantes et étudiants provenant de l'extérieur de cette région.

Recommandation 3 : *Pour pallier cette difficulté, nous recommandons qu'une nouvelle formule de distribution des bourses de maîtrise soit établie et que celle-ci ne prenne pas uniquement compte du montant global du financement obtenu par chaque institution, mais également le nombre de professeures et professeurs financés et le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les programmes de maîtrise de type recherche.*

⁴ https://www.nserc-crsng.gc.ca/_doc/DGP2020_f.pdf

⁵ <https://data.utoronto.ca/wp-content/uploads/2020/06/Finalized-Factbook-2019.pdf>

⁶ http://www.mphec.ca/media/199159/GO-Survey_Borrowing_Media_Release.pdf

Les bourses de recherche de 1^{er} cycle :

Le CRSNG offre des bourses de recherche de 1^{er} cycle aux étudiantes et étudiants les plus méritants. Ces stagiaires contribuent à l'avancement des projets de recherche des chercheuses et chercheurs et cet apport est particulièrement important pour les universités de petite taille qui ne possèdent généralement pas une panoplie de programmes aux cycles supérieurs. Ce programme offre l'occasion d'une première exposition à la recherche et accroît certainement l'envie de la poursuite vers un programme de recherche au deuxième ou troisième cycle. Il agit donc comme un canal d'approvisionnement pour les programmes des cycles supérieurs de nos universités et mérite d'être bonifié.

Recommandation 4 : *Que le montant de cette bourse et le nombre de bourses offertes par le CRSNG soient bonifiés.*

Recommandation 5 : *Que les IRSC et le CRSH développent un programme similaire à celui du CRSNG.*